

ASSEMBLÉE NATIONALE7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF283

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 40 TERDECIES

I. – À la première phrase de l’alinéa 1, substituer au mot :

« avril »,

le mot :

« juin ».

II. – À la dernière phrase de l’alinéa 1, supprimer les mots :

« notamment pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'article 40 terdecies dans sa rédaction issue de l'Assemblée nationale. Le rapport annuel sur la qualité de l'action publique est remis avant le 1^{er} juin, ce qui laisse au Parlement le temps de se l'approprier avant le début de l'examen du PLF et du PLFSS. La mention de la gestion des ressources humaines est redondante dans le dispositif.